

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Gestion Naviera, SL » d'éléments d'actifs relatifs à l'activité de transport maritime du groupe « Armas Tramediterránea » dans la mer d'Alboran

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** « Gestion Naviera, SL » ;
- **Les actifs cibles :** Les éléments d'actifs relatifs à l'activité maritime du groupe « Armas Tramediterránea » dans la mer d'Alboran.

Nature de l'opération

- Achat d'éléments d'actifs.

Secteurs économiques concernés

- Transport maritime régulier de marchandises par navires rouliers ;
- Transport maritime régulier de passagers.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 mars 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Gestion Naviera, SL » d'éléments d'actifs détenus par le groupe « Armas Trasméditerranéa » destinés à l'exploitation de lignes maritimes dans la mer d'Alboran.

« Gestion Naviera, SL » est une société à responsabilité limitée constituée selon le droit espagnol, dont le siège social est situé à Estación Marítima Vieja S/N, 07800, Ibiza, Islas Baleares en Espagne, et immatriculée au registre de commerce d'Ibiza sous le numéro d'identification fiscale NIF : B57030751. Cette société appartient au groupe Baleària actif dans le transport maritime de passagers et de marchandises sur les lignes reliant la péninsule ibérique aux Baléares, à l'Afrique du Nord et à d'autres destinations.

Les actifs cibles comprennent les unités opérationnelles nécessaires pour fournir des services de transport maritime de fret et de passagers sur différentes lignes dans les zones Sud-Est de l'Espagne et Nord-Est du Maroc, ainsi que d'autres lignes desservant d'autres pays de la région. En particulier, ces actifs comprennent 3 navires, les concessions portuaires correspondantes, les contrats d'occupation du domaine public y afférents, les espaces dédiés à la vente de billets dans les ports concernés, le personnel nécessaire à leur exploitation ainsi que l'ensemble des équipements informatiques et matériels de bureau exploités dans le cadre de cette activité.

La société cédante est « Anarafe SLU », société constituée en Espagne, dont le siège social est situé calle Doctor Juan Domínguez Pérez, 2 - Urbanización el Sebadal, Las Palmas de Gran Canaria, 35009, Las Palmas, et immatriculée au registre du commerce de Las Palmas de Gran Canaria sous le volume 1473, page GC-22908, feuille 175, IRUS : 1000071080243 et titulaire du numéro d'identification fiscale espagnol NIF B35591478. « Anarafe SLU » est la société mère du groupe « Armas Trasméditerranéa » qui est un opérateur maritime actif dans le transport régulier de passagers et de fret, notamment sur les liaisons entre l'Espagne et l'Afrique du Nord, y compris dans le détroit de Gibraltar.

Fait à Rabat le 05 mars 2026